



Luxembourg, le 20 juin 2022
(OR. en)

10066/22

DEVGEN 119
ACP 74
RELEX 769
ALIM 5
COEST 457
COHAFA 60

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 juin 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10031/22 + ADD 1
Objet:	Réponse Équipe Europe à l'insécurité alimentaire au niveau mondial – Conclusions du Conseil (20 juin 2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la réponse Équipe Europe à l'insécurité alimentaire au niveau mondial, approuvées par le Conseil lors de sa 3884^e session tenue le 20 juin 2022.

**Conclusions du Conseil sur la réponse Équipe Europe à l'insécurité alimentaire
au niveau mondial**

1. Le Conseil demeure vivement préoccupé par le fait que les populations vulnérables dans le monde sont confrontées à des niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire. Alors que la faim aiguë, la malnutrition et le risque de famine, principalement dus à la pauvreté, aux conflits, à l'instabilité politique, aux conditions socio-économiques, aux aléas naturels et au changement climatique, étaient déjà en augmentation, le Conseil rappelle que la guerre d'agression injustifiable, non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, avec ses bombardements délibérés et le pillage de biens agricoles, la destruction d'installations de stockage et de transformation de denrées alimentaires, ainsi que le blocage des ports de la mer Noire, ont considérablement aggravé la crise de la sécurité alimentaire.
2. Les systèmes alimentaires sont depuis de nombreuses années mis à rude épreuve, et la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fragilité aussi bien des chaînes d'approvisionnement que des systèmes agroalimentaires et a érodé la stabilité macroéconomique dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. La guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine a entraîné une baisse importante de la disponibilité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des engrais, ainsi qu'une hausse sensible des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des engrais, et a aggravé l'insécurité alimentaire au niveau mondial. Cette situation a des conséquences dramatiques non seulement pour le peuple ukrainien, mais aussi pour de nombreuses populations vulnérables à travers le monde. En outre, cela accroît le risque de troubles sociaux, de conflits et d'instabilité et, conjugué à d'autres défis, peut avoir des conséquences sur la migration irrégulière et les déplacements forcés. La capacité de fournir une aide humanitaire s'en est également trouvée affectée.

3. Le Conseil est solidaire des pays partenaires les plus touchés. Face à ces défis, l'UE restera un acteur mondial réactif, responsable et fiable. Le Conseil constate que les pays les plus durement touchés sont les pays fragiles et les moins développés, les pays qui dépendent fortement de l'approvisionnement alimentaire et des importations de denrées alimentaires en provenance d'Ukraine et de Russie, ainsi que les pays les plus touchés par le changement climatique. Le Conseil souligne qu'il est urgent d'apporter une réponse au niveau mondial qui soit rapide et globale afin de protéger la vie, les droits humains et les moyens de subsistance des personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables, de renforcer la production locale et de réduire la dépendance à l'égard des importations, tout en soutenant la transition vers des systèmes alimentaires durables et une plus grande résilience. Le Conseil attire l'attention sur la dimension de l'égalité de genre dans la sécurité alimentaire et demande instamment à la Commission de prendre en considération la discrimination fondée sur le genre dans ses politiques, partenariats et initiatives. Le Conseil réaffirme son attachement à une coopération et des solutions multilatérales efficaces et souligne qu'il est urgent d'accélérer la mise en œuvre du programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 2 (faim "zéro"), tout en rappelant les priorités de l'UE pour le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et les engagements pris par l'UE lors du sommet de Tokyo sur la nutrition pour la croissance (N4G) en décembre 2021.
4. Les exportations russes de denrées alimentaires vers les marchés mondiaux ne font l'objet d'aucune sanction. Les sanctions de l'UE visent en particulier le gouvernement russe, l'économie et le système financier de la Russie, l'armée et les élites russes, y compris les acteurs économiques qui sont responsables de la déstabilisation de l'Ukraine ou qui la soutiennent, afin de contrecarrer la guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine. Le Conseil insiste sur la nécessité de communiquer de manière visible sur les actions menées par l'UE en tant qu'acteur mondial responsable et digne de confiance et de lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence de la part de la Russie, qui accuse à tort les sanctions d'être à l'origine de la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire dans le monde, y compris en utilisant l'alimentation comme une arme, avec des répercussions mondiales. La manipulation de l'information par la Russie s'inscrit dans le cadre d'une campagne coordonnée et financée par l'État. L'UE et ses États membres, conjointement avec d'autres partenaires dans les enceintes multilatérales, continueront à faire œuvre de sensibilisation à ce sujet, y compris dans les pays partenaires.

5. Le Conseil souligne qu'il importe que l'UE fasse preuve d'une forte solidarité à travers une réponse rapide et globale, fondée sur un multilatéralisme effectif. Celle-ci s'appuiera sur la communication de la Commission du 23 mars 2022 intitulée "Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires" et sur les trois piliers - commerce, solidarité et production - de la mission de résilience alimentaire et agricole (FARM, Food and Agriculture Resilience Mission), dont le Conseil européen s'est félicité lors de sa réunion des 30 et 31 mai 2022. Cette réponse devrait être pleinement alignée sur les travaux du groupe des Nations unies pour la réaction aux crises mondiales et d'autres initiatives internationales pertinentes, notamment l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire lancée par le G7.
6. Le Conseil appelle de ses vœux une réponse Équipe Europe solide, efficace et transparente à l'insécurité alimentaire au niveau mondial, comprenant les quatre volets d'action suivants:
1. solidarité au moyen d'une aide d'urgence et d'un soutien pour garantir le caractère abordable des denrées alimentaires;
 2. stimulation d'une production durable, de la résilience et de la transformation des systèmes alimentaires;
 3. facilitation des échanges commerciaux en aidant l'Ukraine à exporter des produits agricoles via différentes voies terrestres et différents ports de l'UE et en promouvant un commerce mondial ouvert de denrées alimentaires et d'engrais;
 - et 4. multilatéralisme effectif. Ces quatre volets sont destinés à se renforcer mutuellement et à intégrer des réponses à court, moyen et long terme.
7. **Dans le cadre du volet relatif à la solidarité**, le Conseil invite la Commission et les États membres à accroître d'urgence les engagements, en utilisant les outils disponibles, dans l'aide humanitaire et le soutien sur mesure à court terme en faveur des groupes les plus vulnérables dans les pays et les régions touchés, afin, en particulier, de faciliter la production locale et l'accès à l'alimentation, y compris au moyen d'une approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix. L'UE et les États membres s'appuieront sur la capacité d'analyse du réseau mondial contre les crises alimentaires et recourront à une combinaison de modalités de mise en œuvre, y compris, entre autres, la fourniture d'une aide en espèces et d'un soutien par l'intermédiaire des systèmes d'éducation et de protection sociale existants, quand cela est approprié et possible, et le renforcement des actions de sensibilisation et des initiatives conjointes au niveau des pays et au niveau régional. La réponse devrait être fondée sur des évaluations régulièrement actualisées des vulnérabilités et des besoins.

8. L'UE et ses États membres soutiendront les mesures destinées à garantir le caractère abordable des denrées alimentaires en examinant les moyens de renforcer la stabilité budgétaire et macroéconomique des pays à faible revenu et vulnérables et en contribuant aux initiatives internationales visant à aider les partenaires mondiaux en ce qui concerne l'allègement de la dette et la stabilité macroéconomique, rappelant à cet égard le récent plan d'action des institutions financières internationales visant à lutter contre l'insécurité alimentaire. Il s'agit notamment d'accélérer la mise en œuvre du cadre commun du G20 et du Club de Paris pour le traitement de la dette. Le Conseil encourage la Commission et les États membres à étudier les possibilités de contributions volontaires supplémentaires à la réorientation des droits de tirage spéciaux (DTS) des économies avancées vers les pays vulnérables, au moyen de mécanismes spécifiques du FMI.
9. Outre les programmes de coopération et de soutien actuellement menés par l'UE et ses États membres, le Conseil se félicite de la récente mobilisation d'urgence en faveur des principales régions touchées, en particulier de la contribution de l'UE de 225 millions d'euros destinée à soutenir les pays du voisinage méridional par l'intermédiaire de la facilité pour l'alimentation et la résilience, de la promesse Équipe Europe de 1 milliard d'euros pour venir en aide aux régions du Sahel et du lac Tchad, ainsi que de la promesse Équipe Europe de plus de 600 millions d'euros pour aider la région de la Corne de l'Afrique.

10. **Dans le cadre du volet relatif à la production, à la résilience et à la transformation des systèmes alimentaires**, le Conseil souligne l'importance de soutenir des solutions durables à moyen et long terme pour répondre au problème de la sécurité alimentaire et de la malnutrition. Il convient donc de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de l'insécurité alimentaire actuelle, tels que, en particulier, le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres fertiles, tout en renforçant les capacités de production locales durables dans les pays partenaires. À cet égard, le Conseil encourage vivement la Commission et les États membres à accroître leur soutien en faveur de systèmes alimentaires aquatiques et agricoles durables, inclusifs et résilients. Cela peut se faire, entre autres, par des investissements dans les chaînes de valeur alimentaires et les approches agroécologiques et d'autres approches innovantes en général, la diversification des flux commerciaux et de la production, des mesures visant à améliorer l'accès à une alimentation saine et d'un coût abordable, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et de leur utilisation et une utilisation plus efficace et durable des intrants de synthèse (engrais, pesticides), l'amélioration de la résilience face au changement climatique et à la perte de biodiversité, le renforcement de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, l'amélioration de la gouvernance foncière, le renforcement des capacités des producteurs locaux, des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'intégration des marchés locaux et régionaux et l'accès au financement pour les petits exploitants agricoles et les organisations d'agriculteurs, ainsi que des solutions numériques adaptées et la recherche et innovation, domaine pour lequel l'UE jouera un rôle de premier plan au sein du groupe consultatif de recherche agronomique internationale (GCRAI). Toutes les initiatives devraient être conformes au pacte vert pour l'Europe, à la stratégie "De la ferme à la table" et à la stratégie en faveur de la biodiversité, ainsi qu'à la directive 2019/633 de l'UE sur les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire. La réponse s'appuiera, autant que possible, sur le cadre et les engagements existants, tels que le sommet UE-UA et les investissements convenus dans ce cadre en ce qui concerne les systèmes alimentaires et la Grande muraille verte. Les initiatives devraient accorder une attention particulière aux femmes et aux filles en tant qu'actrices du changement.
11. Prenant acte de la désignation de l'année 2022 par l'Union Africaine comme "Année de la nutrition", et soulignant les menaces qui pèsent sur l'objectif d'une bonne santé dans toutes les régions du monde, le Conseil invite le haut représentant, la Commission et les États membres à intensifier la coopération avec les partenaires africains dans le cadre d'un dialogue approfondi sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Équipe Europe consacrera davantage d'efforts aux initiatives phares recensées lors du sommet UE-UA, notamment en ce qui concerne les chaînes de valeur agricoles durables et les systèmes alimentaires résilients, conjointement avec les partenaires africains.

12. Le Conseil appelle à une mobilisation accrue de solutions innovantes et à un plus grand soutien de la part du secteur privé, rappelant les besoins importants des pays fragiles et les moins avancés ainsi que des pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire dans d'autres régions, y compris le voisinage méridional, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) et de l'architecture financière européenne pour le développement, qui vise, entre autres, à renforcer la participation des institutions financières européennes de développement.
13. **Dans le cadre du volet relatif à la facilitation des échanges commerciaux**, le Conseil souligne qu'il est de la plus haute importance d'aider d'urgence l'Ukraine à produire et exporter des produits agroalimentaires via différentes voies terrestres et différents ports de l'UE. Le Conseil salue les mesures prises jusqu'à présent par les États membres à cette fin et demande à la Commission et aux États membres d'intensifier encore leurs efforts à cet égard, notamment par la mise en œuvre rapide du plan d'action sur les corridors de solidarité afin de faire revenir les céréales ukrainiennes sur les marchés mondiaux, en tenant compte, dans le même temps, des besoins des personnes qui subissent déjà les conséquences immédiates de la guerre, à savoir la population ukrainienne, tout en soutenant également les pays limitrophes de l'Ukraine. En outre, le Conseil encourage la Commission et les États membres à continuer de faciliter la fourniture rapide à l'Ukraine d'intrants essentiels pour poursuivre la production, notamment d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences et de carburant.
14. Le Conseil invite également la Commission, le haut représentant et les États membres à œuvrer conjointement avec les partenaires internationaux concernés pour promouvoir un environnement commercial ouvert, transparent et prévisible, notamment pour éviter la constitution inadéquate de stocks de produits de base essentiels et des restrictions à l'exportation de denrées alimentaires et d'intrants agricoles essentiels tels que les engrais. Ces mesures sont contre-productives, renforcent la volatilité des prix des denrées alimentaires et exacerbent l'insécurité alimentaire. En particulier, le Conseil soutient fermement une exemption stricte - actuellement en cours de négociation au sein de l'OMC - des restrictions à l'exportation pour les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial et d'autres partenaires humanitaires concernés, ainsi qu'un renforcement de la transparence du marché alimentaire et des engrais et de la réponse stratégique au moyen du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), en coordination avec l'OCDE et la FAO, des acteurs privés et dans le cadre général du groupe de réponse à la crise mondiale. Le Conseil prend note des efforts déployés pour élaborer des initiatives à grande échelle visant à combler l'écart de coût des importations alimentaires pour les pays importateurs nets.

15. **Dans le cadre du volet relatif au multilatéralisme**, le Conseil réaffirme son attachement au multilatéralisme effectif et invite la Commission, le haut représentant et les États membres à renforcer leur coopération avec les principaux partenaires multilatéraux: les organisations compétentes des Nations unies, en particulier les agences basées à Rome (la FAO, le PAM et le FIDA) et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le G7, le G20 et l'OMC, ainsi que les institutions financières internationales, tant au niveau central qu'à l'échelon des pays. Cela concourrait à une réponse mondiale et bien coordonnée, faciliterait la coordination entre les différentes initiatives et contribuerait à la participation de toutes les parties concernées, y compris le secteur privé et la société civile.
16. Le Conseil soutient le rôle important joué par le réseau mondial contre les crises alimentaires en tant qu'alliance mondiale des acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement qui s'emploient à s'attaquer aux causes profondes des crises alimentaires et à promouvoir des solutions durables. Il devrait être au cœur de l'évaluation coordonnée des besoins et de la promotion d'une approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix aux niveaux mondial, régional et national.
17. Dans ce contexte, le Conseil soutient la réponse Équipe Europe à l'insécurité alimentaire au niveau mondial et invite la Commission, le SEAE et les États membres:
- a) à apporter le soutien nécessaire au groupe des Nations unies pour la réaction aux crises mondiales et à mettre en œuvre les volets d'action décrits dans les présentes conclusions, y compris dans le cadre de FARM et de l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire;
 - b) à accorder la priorité à leur soutien financier visant à répondre à la question de la sécurité alimentaire mondiale, y compris les besoins humanitaires immédiats, notamment l'assistance technique et financière en faveur des pays importateurs de produits alimentaires si nécessaire, ainsi que des systèmes alimentaires durables à moyen et long terme et le renforcement de la production locale en vue d'une meilleure résilience, et à étudier toutes les sources de financement disponibles, y compris l'accélération et la concentration en début de période des programmes et la mobilisation des réserves du Fonds européen de développement, conformément aux conclusions du Conseil européen des 30 et 31 mai 2022;
 - c) à fournir des réponses adaptées aux pays et aux régions dans le cadre d'une approche Équipe Europe et, lorsque c'est possible, au moyen d'initiatives Équipe Europe;

- d) à mettre en place conjointement un système de suivi, fondé sur les données et les lignes directrices existantes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, afin de garantir la responsabilisation et la transparence en matière de financement; à cet égard, le Conseil demande qu'il soit régulièrement rendu compte des ressources mobilisées dans le cadre de la réponse Équipe Europe à l'insécurité alimentaire au niveau mondial, y compris les initiatives phares concrètes;
- e) à intensifier les efforts conjoints de communication aux niveaux multilatéral, régional et des pays afin de répondre aux perceptions et aux préoccupations dans les pays partenaires; à renforcer d'urgence les efforts déployés par le SEAE pour surveiller et contrecarrer les campagnes de manipulation de l'information orchestrées par la Russie qui visent à détourner la responsabilité de sa guerre d'agression menée contre l'Ukraine dans la crise de la sécurité alimentaire. Le Conseil invite la Commission et le SEAE à travailler de concert avec les États membres en partageant et en coordonnant des messages communs;
- f) à rendre régulièrement compte au Conseil de la mise en œuvre de la réponse conjointe.
